# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2022

DATE DE CONVOCATION 20/10/2022	L'an deux mille vingt-deux, Mardi 25 octobre à 20h00 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur de KERVÉGUEN, Maire
DATE DE PUBLICATION	
20/10/2022	<u>Etaient présents</u> : Stéphanie LOURTIL, Patrick MADI, Alain
NOMBRE DE CONSEILLERS	CAILLIOT, Séverine PERRIER, Philippe CORTES, Julie MARCQ-VADAINE, Antoine TRAINEAU, Qabina BECK, Jennifer ALVES DA CUNHA, Denis LAZAROFF.  Absents excusés: Vanessa LEGAIGNEUR, ayant donné pouvoir à Robert de Kervéguen Manuel BATAILLE, ayant donné pouvoir à Patrick MADI Jean-Pierre GUILLEMOT, ayant donné pouvoir à Alain CAILLIOT  Formant la majorité du conseil en exercice.
EN EXERCICE 14	
PRÉSENTS 11	
VOTANTS 14	SECRÉTAIRE : Denis LAZAROFF

# Ouverture de la séance à 20h00

Un scrutin a eu lieu, Denis LAZAROFF est nommé secrétaire de séance.

Après l'envoi du compte-rendu du 22 septembre 2022, à chaque élu, Monsieur Robert de Kervéguen demande si quelqu'un a des remarques à formuler. Aucune observation n'est faite, le compte-rendu est approuvé.

# **DELIBERATIONS**

# Partage taxe d'aménagement avec la CCVC (rapporteur Stéphanie Lourtil) Délibération 2022 10 01

Vu l'article 155 de la loi n° 202-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,

Vu le décret n° 2021-1452 du 04 novembre 2021 pris en application de l'article 155 de la loi de finances initiale pour 2021, portant sur la sectorisation des taux de taxe d'aménagement,

Vu l'article 109 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 qui rend obligatoire le reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement entre communes membres et EPCI à fiscalité propre compte tenu de la charge des équipements publics assumés par chacune des collectivités concernées.

Vu l'ordonnance du 14 juin 2022 prise en application, à la fois de l'article 109 de la loi de finances pour 2022 susvisé, mais également de l'article 155 de la loi de finances pour 2021, relative au transfert à la DGFIP de la gestion de la taxe d'aménagement,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Vexin-Centre (CCVC) en date du 29 septembre 2022 qui entérine le principe de reversement de la taxe d'aménagement des communes à la CCVC à hauteur de 1 % pour les communes de l'EPCI et de 2 % pour celles qui disposent d'une ou plusieurs zones d'activité sur leur territoire,

Considérant que désormais «tout ou partie de la taxe perçue par la commune est reversé à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou aux groupements de collectivités dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de leurs compétences dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou du groupement de collectivités ».

Considérant qu'il est nécessaire que la commune de Vigny délibère pour acter ce reversement de la taxe d'aménagement à l'EPCI de rattachement,

Considérant qu'il est proposé que la commune de Vigny reverse à la Communauté de Commune Vexin-Centre un pourcentage de 1 % de sa taxe communale d'aménagement correspondant au pourcentage reversé par l'ensemble des communes membres de la CCVC plus 1 % en raison de l'existence d'une zone d'activité sur le territoire de la commune, soit un total de 2 %,

# Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **Approuve** le principe de 2 % de reversement de sa part communale de la taxe d'aménagement à la Communauté de Commune Vexin-Centre,
- Dit que ce recouvrement sera calculé sur les impositions nouvelles à partir du 1er janvier 2022,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention, et les éventuels avenants, fixant les modalités de reversement de la taxe d'aménagement établie par la CCVC,
- Dit que la présente délibération sera transmise à la Communauté de Commune Vexin-Centre.

# Ecritures comptables – Apurement des comptes 4581 et 4582 (rapporteur Stéphanie Lourtil) Délibération 2022 10 02

Des opérations sous mandat ont été comptabilisées au compte 4581 et au compte 4582 sur les années 2018 à 2020 dans le cadre du programme de raccordement des eaux usées pour la mise en conformité de 49 branchements en domaine privé. Ces travaux ont été comptabilisés à l'époque au budget annexe Assainissement de la commune. Les travaux ont été confiés à l'entreprise CANAVERT et ont été financés d'une part par une participation des administrés concernés pour un montant de 34 453,51 € et d'autre part par des subventions de l'AESN pour un montant de 129 000 €.

A la dissolution du budget annexe Assainissement suite au transfert de la compétence Assainissement à la Communauté de Communes Vexin-Centre (CCVC) qui a délégué ce service au SIARP, les comptes 4581 et 4582 ont été transférés sur le budget principal de la commune.

A ce jour, le compte 4581 présente un solde débiteur de 160 673,29 € et le compte 4582 un solde créditeur égal à 163 453,51 €.

A l'issue des opérations, le montant des recettes doit être égal au montant des dépenses et ces comptes doivent être soldés. Les recherches entreprises par le comptable public et les services de la commune n'ont pas permis de retracer et d'expliquer l'écart de 2 780,22 €.

Il convient donc de régulariser les écritures et d'autoriser le comptable public à solder ces comptes en passant une écriture d'un montant de 2 780,22 € au débit du compte 4581 et au crédit du compte 1068. Il s'agit d'une Opération d'Ordre Non Budgétaire (OONB) sans incidence sur le résultat de l'exercice 2022.

**Vu** l'avis du Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CnoCP) n° 2012-05 du 18 octobre 2012 relatif aux changements de méthodes comptables, changement d'estimations comptables et corrections d'erreurs,

Vu la note interministérielle DGCL et DGFiP du 12 juin 2014 relative aux corrections d'erreurs sur exercices antérieurs,

### Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **Autorise** le comptable public à passer une écriture de régularisation d'un montant de 2 780,22 € au débit du compte 4581 et au crédit du compte 1068 par une Opération d'Ordre Non Budgétaire,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Fusion du syndicat intercommunal du SIEVA – SIAEP et du SIEVAM (rapporteur Robert de Kervéguen)

Délibération 2022 10 03

SIEVA: Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Aubette.

**SIAEP :** Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable des communes de Frémainville et Seraincourt.

**SIAEP**: Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la Montcient.

Le projet de périmètre du nouveau syndicat intercommunal envisagé est de regrouper 15 communes. Le syndicat prend le nom de SIEVAM « Syndicat Intercommunal des Eaux de la Viosne, de l'Aubette et de la Montcient ». Le siège sera à Vigny.

### Il aura les compétences suivantes :

Préservation des ressources en eau destinée à la consommation humaine, production, traitements, transports, stockages, distributions, réalisation d'études, de schémas ou infrastructures relatives à l'alimentation en eau.

# Ce qu'implique cette fusion :

- Rétrocession intégrale de l'actif et du passif des syndicats.
- Récupération et intégration des données administratives et techniques du SIE, syndicat intercommunal des eaux
- Mise à jour des statuts du SIEVA, nouvelles élections prévues en janvier 2023 (1 président et 4 vice-présidents en fonction des secteurs).
- Supervision de la délégation et de nouvelles compétences à acquérir d'ici 2024 afin de négocier la DSP (Délégation de Service Public)



La commune de Vigny a reçu au mois d'août, l'arrêté préfectoral définissant un projet de périmètre relatif à la fusion du syndicat intercommunal des eaux de la vallée de l'Aubette (SIEVA), du syndicat intercommunal d'adduction en eau potable des communes de Frémainville et de Seraincourt (SIAEP) et du syndicat intercommunal d'adduction en eau potable de la Montcient (SIAEP).

Cet arrêté est accompagné d'un projet de statuts du futur syndicat qui sera issu de cette fusion.

La Préfecture demande à la commune de Vigny, l'avis du conseil municipal sur ce projet de périmètre et le projet de statuts.

### Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- De donner un avis favorable au projet de périmètre pour une fusion entre le SIEVA, le SIAEP de Frémainville et de Seraincourt et le SIAEP de la Montcient
- D'émettre un avis favorable au projet de statuts du SIEVAM, tels que présenté

### POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Dossier Fissures Rue Yves de Kervéguen et descellement de pavés – expertise (rapporteur Robert de Kervéguen)

La commune a sollicité la société Ginger CEBTP pour 2 devis d'expertises pour les fissures et les pavés.

Mise en sécurité – carrefour du collège Rolland Vasseur (rapporteur Stéphanie Lourtil)

La mairie a pris contact avec le Département pour refaire le marquage au sol.

Le département a effectué les travaux de marquage entre le 17 et 21 octobre.

### LES PROJETS

#### FOND DE COMMERCE

# Périmètre de sauvegarde des fonds de commerce (rapporteur Robert de Kervéguen)

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Val d'Oise (CCI Val-d'Oise) que la commune avait mandaté, a réalisé un pré rapport qui a été transmis. Monsieur le Maire a fait part d'observations et remarques concernant la première étude "au droit de préemption des fonds de commerce, des fonds artisanaux, des baux commerciaux et des terrains faisant l'objet de projet d'aménagement commercial" Pour valider le périmètre de préemption, une délibération sera présentée avant la fin de l'année.

- 1. Century 21
- 2. Pharmacie
- 3. Le Rohan
- 4. La Poste
- 5. Café de la Poste
- 6. Boulangerie
- 7. Galerie d'Arts
- 8. Supérette

#### Projet d'implantation d'une nouvelle gendarmerie (rapporteur Robert de Kervéguen)

Le rendez-vous était programmé le jeudi 13 octobre avec le colonel Petit commandant du groupement de gendarmerie du Val d'Oise, accompagné par la section immobilière et technique.

Une présentation du lieu proposé et visite de la parcelle située au Bord'haut. Si le colonel s'est montré intéressé, il a émis deux contraintes :

- Souhait désormais que toutes les nouvelles gendarmeries construites soient implantées dans le centre des communes
- A proximité de la RD 14

### INTERVENTION DES RESPONSABLES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

# <u>Commission travaux</u> – donner la parole à Patrick Madi

Le duplex et l'appartement situé au 2 rue de la Vieille Côte, 1<sup>er</sup> étage à droite, les délais des travaux sont respectés, livraison pour la fin d'année.

- Ecole élémentaire, le deuxième portail ainsi que deux portillons sont installés Le coût total de l'opération s'élève à 18 680€
- Qualité de l'air dans les classes de l'école élémentaire, un technicien a effectué un premier relevé complet dans toutes les classes le 17 octobre, en présence de Monsieur Jean-Pierre Guillemot. Une prochaine analyse de la qualité de l'air est planifiée courant mai/juin 2023 afin de faire une étude comparative.
- **Mise en valeur église** : un nouvel éclairage en LED de de la façade de l'église est programmé pour décembre.
- **Installation de nouveaux bancs** donner la parole à Stéphanie Lourtil 3 nouveaux bancs ont été installés sur la commune :
  - · Rue de la Croix Jacquebot, au niveau de la table d'orientation
  - · Dans les jardins de la mairie : assise du banc en pierre remplacée
  - · Derrière le château (côté sud) sur le chemin communal allant vers Théméricourt

#### - Travaux Allée du Bois Ribot

La première phase de travaux d'assainissement a démarré le lundi 5 septembre. Il a été engagé la deuxième phase qui concerne la réfection de la couche de roulement et les trottoirs le mardi 27 septembre.

#### - Divers

- · Remplacement des bornes arrachées aux Ormeteaux
- Une commande de 2 barrières pour remplacer celles cassées au collège.
   Le montant de la facture est de 1 011.60€ ttc avec franchise de 471€ soit un montant restant à charge de 540.60€ ttc

# <u>Commission animation</u> – donner la parole à Stéphanie Lourtil

- La commémoration du 11 novembre La collecte des bleuets doit se faire entre le 07 et 13 novembre inclus
- Une pièce de théâtre « La puce à l'oreille » le 26 novembre
- Week-end culturel à Vigny le 26 et 27 novembre : l'Assaurev organise une visite de l'église et un concert le dimanche ainsi qu'une chasse au trésor avant le concert de Gospel.
- Le Téléthon, le 03 décembre au collège de 14h à 17h30
- Distribution des sapins le samedi 10 décembre
- Le Marché de Noël prévu le samedi 10 et dimanche 11 décembre
- La visite du père Noël en calèche est prévue le dimanche 18 décembre avec distribution de cadeaux pour les enfants
- Le concours des décorations de Noël démarre le 1er décembre et se clôturera le 19 décembre.

### Commission information et communication - donner la parole à Jennifer Alves Da Cunha

- Les Brèves seront diffusées pour novembre
- Les Echos, une réunion de préparation est planifiée en octobre. La sortie des Echos est programmée pour fin janvier 2023. Il faudra que tous les articles soient remis au plus tard le 30 novembre pour respecter ce délai
- Mise à jour du site internet avec la secrétaire de mairie
- Illiwap, connait un grand succès, 644 abonnés à ce jour, soit près de 60% des administrés ont téléchargé cette application.
- Une carte de vœux est en préparation pour la joindre dans les colis des aînés.

# Commission scolaire - donner la parole à Robert de Kervéguen

- Monsieur le Maire a demandé au service comptabilité un récapitulatif de toutes les dépenses d'investissements de l'école élémentaire de Vigny depuis 2014 jusqu'à ce jour. Il sera partagé en commission des affaires scolaires et au prochain conseil municipal.
- Mardi 8 octobre, a eu lieu la réunion avec les parents d'élèves élus.
- 6 parents ont été désignés pour tester sur place les menus proposés aux enfants de l'école primaire
- A l'occasion du 11 novembre, les élèves de CE2, CM1 et CM2 vont préparer un texte et réciter La Marseillaise.
- Portail famille, le nouveau logiciel est très apprécié des familles. Il reste cependant encore des correctifs à apporter.

# Centre Communal d'Action Social - donner la parole à Sabina Beck

- Le repas des aînés organisé le jeudi 20 octobre, a accueilli près de 100 personnes. L'ensemble des élus remercie chaleureusement l'ensemble des artistes venus animer ce repas, soit par la magie soit par la musique.
- La distribution des colis de Noël aura lieu le 17 décembre, en mairie.
- Solidaribus du secours populaire souhaite sensibiliser davantage les administrations car à ce jour, seulement 8 personnes sont inscrites dont 2 personnes qui viennent de la commune de US. Il est rappelé que ce service apporte une aide alimentaire mais également administrative.

# Commission Patrimoine / Environnement - donner la parole à Alain Cailliot

# Chemins de randonnées Plaques de cocher

Une étude est en cours afin de mettre en valeur nos chemins

#### Restauration et mise en valeur du Lavoir

La commune a déposé une nouvelle demande de subvention auprès du Parc National Régional. Une réponse est attendue pour la mi-décembre.

### Restauration de l'église

Comme c'était prévu, la commune a choisi l'architecte afin d'établir une étude, un chiffrage prévisionnel et un séquençage des travaux. Il s'agit de Madame Léa Pons, fille de Monsieur Pons architecte pour la réhabilitation de la mairie

# INTERVENTION DES DELEGUES DES EPCI

# **SMIRTOM** – donner la parole à Denis Lazaroff

En janvier 2023, le SMIRTOM lance une nouvelle campagne d'information concernant "l'extension des consignes de trie"

Pour information, la société PAPREC a repris à la société Véolia « le marché du traitement et de la valorisation des déchets de l'agglomération cergypontaine »

A la dernière assemblée générale, le SMIRTOM annonce une hausse de coût de 15% sur l'énergie et le transport. Cette augmentation entraînera par conséquent une hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères « TEOM ».

En octobre/novembre, dernière distribution pour les composteurs.

En janvier 2024, lancement du projet "Biodéchets" Les collectivités territoriales devront permettre le tri des biodéchets à domicile. La mise en œuvre de cette disposition aura pour but de lutter contre le gaspillage et ainsi réduire de près d'un tiers le contenu d'une poubelle résiduelle par foyer.

### PNR Parc Naturel Régional du Vexin - donner la parole à Philippe Cortes

### Révision de la charte du PNR du Vexin français.

Depuis 2016, le Syndicat Mixte du Parc mène une réflexion avec ses partenaires pour accompagner la création d'une nouvelle Charte, la troisième depuis le classement du territoire en Parc naturel régional en 1995. Le renouvellement de ce document est de revoir les fondements du Parc, notamment sa limite géographique ou son mode d'intervention, mais aussi de déterminer les grands objectifs qu'il se fixe à l'horizon 2040. En décembre 2020, le Préfet a émis un avis d'opportunité quant au renouvellement de classement du Parc. Les principales propositions citoyennes retenues sont : un territoire autonome et de proximité, réduire de 50% les émissions de carbone du territoire, promouvoir le territoire local, protéger la biodiversité. Une consultation pour la "révision de la charte du PNR du Vexin français" est prévue en 2023.

### PCAET \_ Plan Climat Air Energie Territorial

Le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) est une démarche transversale qui a pour but d'apporter des solutions concrètes au changement climatique et d'améliorer la qualité de l'air sur le territoire. Une réunion d'information publique a eu lieu dans la commune, le 13 octobre avec la présence de Monsieur Benjamin ZUBER, Chef de Projet CRTE (Contrats de Relance et Transition Ecologique) afin de partager le diagnostic du PCAET auprès de la population de la Communauté de Communes Vexin Centre.

**CCVC Communauté de Communes Vexin Centre** – donner la parole à Robert de Kervéguen Le 29 septembre, est organisée l'élection d'un nouveau président de la Communauté de Commune. C'est Madame Nadine Ninot, Maire de Marines qui a été élue nouvelle présidente.

#### **COLLEGE** - rapporteur Séverine Perrier

# Ravivage de la Flamme du soldat inconnu

La fédération des associations des anciens combattants du canton de Vigny a organisé un déplacement par autobus à l'Arc de Triomphe de l'Étoile à Paris le samedi 8 octobre 2022 pour raviver la flamme du soldat inconnu. Pour cette occasion, 6 élèves du collège Roland Vasseur accompagné de leurs proches se sont portés volontaires pour participer à cet évènement.

# INFORMATIONS DIVERSES

### Rue du Général Leclerc, vitesse excessive

Après avoir reçu un courrier de certains riverains domiciliés rue du Général Leclerc constatant une vitesse excessive dans les deux sens de la circulation et surtout dans la descente de la route d'Us. Monsieur le Maire, ainsi que Madame Lourtil ont reçu les riverains.

<u>Il a été rappelé</u> que cette route est une route départementale par conséquent rien ne peut se faire sans l'accord du Conseil Départemental. Ce tronçon (Virage du Bois Ribot et de la rue Marie) est très étroit, il y a des contraintes d'aménagement car les engins agricoles doivent pouvoir circuler. Une réflexion est en cours pour apporter la solution la mieux adaptée pour réduire la vitesse Plusieurs possibilités sont à l'étude.

# Réunions de quartiers

Prochaine réunion de quartier secteur du Bourg, le samedi 26 novembre 2022 à 10h00 dans la salle du Conseil. Chaque commission fera une présentation synthétique de ses activités et projets. La rencontre se terminera par un verre de l'amitié.

### Recrutement agent espaces verts

Monsieur le Maire informe que des entretiens sont actuellement en cours afin de recruter un responsable espace vert.

### Entretien professionnel du personnel communal

Les entretiens sont prévus entre le 27 octobre et 25 novembre 2022.

Fin de la séance 21h40.